



Coordination genevoise "Ecoute contre le racisme", 27, Bd. Helvétique 1207 Genève
Consultations : Centre-Ecoute Contre le Racisme - 022 736 20 00 - contact@c-ecr.ch



**Centre
Ecoute
Contre le
Racisme**

www.c-ecr.ch

VICTIMES? TÉMOINS? CONSEILS, SOUTIEN!

RAPPORT ANNUEL 2015

REMERCIEMENTS

Le Centre Ecoute contre le racisme (C-ECR) tient avant tout à remercier les contributeurs suivants :

- le Canton de Genève
- Le Bureau de l'intégration des Etrangers (PIC)
- la Ville de Genève - Agenda 21

Il convient toutefois de remercier plus expressément le Bureau genevois pour l'intégration des étrangers (BIE) qui, en sus de l'aide financière apportée, a mis à disposition un collaborateur qui a donné au projet un soutien important et constant. Son aide avisée de nature tant humaine que logistique a encore été précieuse pour le Centre et d'autant plus appréciée tout au long de cette année 2015.

Nos remerciements visent également M. Nicolas Roguet, le nouveau Délégué à l'intégration, pour sa collaboration, son implication et son soutien.

AVANT PROPOS

Ce rapport d'activités du C-ECR résume les nombreuses tâches effectuées par le Centre de janvier à décembre 2015. Il traite de sa communication externe, de ses interventions auprès des bénéficiaires et de son fonctionnement au quotidien. Il porte également sur les activités de la Coordination des associations qui dirige le Centre.

Le C-ECR a des objectifs à remplir au niveau cantonal (Programme d'intégration cantonal, PIC) :

- Sensibiliser la population,
- Soutenir les victimes et les témoins,
- Observer et évaluer les discriminations, et
- Créer des réseaux de collaboration.

Durant l'année 2015, le C-ECR a traité 92 cas (93 personnes, car un couple a été traité comme un seul et même cas), qui seront analysés ci-après.



1. ORGANISATION

C'est la Coordination Ecoute-contre-le-Racisme, constituée en 2011 par cinq organisations antiracistes, qui dirige le Centre Ecoute contre le Racisme (C-ECR).

Son **comité** était composé en 2015 de :

- M. Kanyana Mutombo (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir, CRAN), Président
- Mme Cathy Day (Ligue suisse des droits de l'Homme), Vice-présidente et responsable du personnel
- M. Karl Grünberg (ACOR SOS-Racisme), Trésorier
- M. Johanne Gurfinkiel (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation, CICAD), Secrétaire
- Mme Coline Wicki (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, LICRA), remplacée en cours d'année par M. Michaël Bitton.

Chargé du pilotage du Centre et de la définition des grandes lignes stratégiques, le comité a notamment traité des questions suivantes :

- Fonctionnement du Centre
- Rapport avec les autorités, institutions ou organisations aux niveaux cantonal, communal et confédéral, ainsi qu'eupéen et international
- campagne de communication
- ressources humaines
- organisation de l'assemblée générale qui s'est tenue le 09 et 26 juin 2015
- etc.

Les collaborateurs, en charge de la gestion quotidienne du Centre, à 50 %, sont au nombre de deux :

- Mme Anne-Laure Zeller, intervenante psychosociale et culturelle, en charge du suivi administratif et financier, des relations publiques et de la communication du Centre, suit une formation continue en médiation (2015-2016) ;
- Me Adola Fofana, juriste-avocat et médiateur, en charge des relations publique ;

Outre les cas qu'ils ont eus à traiter (voir plus bas), ils ont effectué durant l'année 2015 les tâches suivantes :

- Tenue d'une permanence d'écoute, d'information, d'orientation et de conseils destinée aux victimes, témoins ou auteurs d'une situation de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur de la peau, la nationalité, la religion, etc.;
- Animation d'un service de médiation destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'un acte ou d'une situation de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, etc.
- Enregistrement systématique par le C-ECR des cas de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, etc.
- Participation et collaboration au système électronique de documentation nationale des cas DoSyRa, avec le "réseau de consultations" de CFR/Humanrights.ch/MERS par l'enregistrement des cas recensés par le Centre;
- Collaboration avec l'association romande CIAO, en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne pour la rubrique racisme et discriminations, pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20 ans ;
- Relations publiques du C-ECR avec pour objectif de se faire connaître auprès des associations de lutte contre le racisme ou de promotion des droits humains, diverses collectivités publiques, des experts indépendants sur la question du racisme et toutes les associations ou organisations avec lesquelles il juge opportun et utile de collaborer. Le C-ECR a, à cet effet, créé et construit un réseau de collaboration externe (cf. page 4 du présent document) pour présenter le Centre, remettre du matériel d'information et proposer des présentations du C-ECR auprès des équipes et collaborateurs de terrain, ce sur demande). Cette activité de relations publiques du C-ECR a démarré fin 2014, s'est poursuivie en 2015 et va encore se poursuivre sur 2016.
- Campagne d'information du C-ECR : création d'un spot vidéo diffusé dans tous les véhicules des TPG toute l'année 2015, d'un nouveau petit dépliant et de la refonte du site internet.
- Tenue et alimentation de la page Facebook du Centre avec des informations locales, cantonales, romandes et suisses, ainsi que des articles de fonds concernant des questions de racisme et de discriminations, suivie par environ 500 personnes.



2 - CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Campagnes dans les véhicules TPG

Un spot vidéo d'information sur le Centre a été diffusé sur les écrans des véhicules des Transports publics genevois (TPG) de janvier à décembre 2015.

<https://www.youtube.com/watch?v=6JW9NvtKRSE>

Campagnes dans l'espace public et au sein d'administrations et associations

Afin de faire connaître le Centre et d'informer les bénéficiaires sur ses prestations, un nouveau dépliant a été créé, dans un format pratique, carte de visite, comme on peut le voir ci-après.



Le Centre reçoit et conseille victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme ou de discriminations.

Contactez-nous
022 736 20 00
contact@c-ecr.ch
www.ecoutecontreleracisme.ch

le Centre propose :

- écoute, soutien et conseils
- assistance juridique
- médiation
- service de traduction gratuit

le Centre garantit :

- confidentialité et anonymat
- service gratuit
- indépendance sur le plan politique et confessionnel

Le site internet a été entièrement reconstruit :

www.ecoutecontreleracisme

Une page Facebook « Centre de Consultation Ecoute contre le racisme », suivie par quelque 500 personnes est régulièrement alimentée par le Centre.

Actions 2015

- Dans le cadre de la Semaine contre le racisme 2015, le Centre-Ecoute contre le racisme a été sollicité pour être membre du Jury du Concours du Centre de formation professionnelle arts appliqués. Un article a été publié suite à cet événement dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 13 mars 2015, ci-dessous un extrait de l'article :
« Le deuxième concours, organisé par le Centre de formation professionnelle arts appliqués, a vu la réalisation de clips vidéo et d'affiches de prévention du racisme. Les prix seront attribués par un jury réunissant des représentants de l'administration, de professionnels des domaines concernés et d'un membre de la Coordination genevoise Ecoute contre le racisme. »
- Le Centre a été sollicité pour publier les 28 et 29 septembre 2015 des posts sur la page Facebook « we are swiss », dans le cadre de la campagne 2016 de la Commission fédérale contre le racisme-CFR. Les posts en question renvoyaient sur les activités du Centre, un grand nombre de lecteurs a ainsi pu être touché.



3 - COLLABORATIONS EXTERIEURES

Collaboration avec l'Etat

Pour rappel, le C-ECR s'est engagé à remplir les objectifs fixés dans le Programme d'intégration cantonal (PIC). Le troisième pilier du PIC, à savoir la Protection contre les discriminations, inclut l'objectif suivant de l'Office fédéral des Migrations (ODM) : « Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés ».

L'objectif cantonal n° 12, qui concerne le C-ECR, prévoit que, jusqu'en 2017 « un centre de consultation indépendant ouvert aux Suisses et aux étrangers et destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme est créé et développé ».

Les deux mesures spécifiques prévues pour remplir cet objectif consistent à :

- (12.1) « Développer un centre de consultation indépendant destiné aux victimes de racisme »
- (12.2) « Informer la population potentiellement concernée ainsi que les réseaux associatifs et institutionnels afin de s'assurer qu'ils aient connaissance de l'existence du Centre indépendant et aient accès à ce dernier et aux prestations qu'il fournit »

On peut estimer que la mesure 12.1 a déjà été amplement remplie durant l'année 2014, puisque le Centre est aujourd'hui, en 2015, complètement opérationnel et stabilisé.

Il en est de même de l'objectif 12.2. On peut estimer qu'un grand nombre de la population et d'organismes ont été atteints. En effet, grâce à la campagne simultanée dans les TPG et auprès des associations de lutte contre le racisme ou de promotion des droits humains, de diverses collectivités publiques, des experts indépendants sur la question du racisme et toutes les associations ou organisations avec lesquelles il a jugé opportun et utile de collaborer, un grand nombre de personnes et d'organismes a eu connaissance de l'existence du Centre et de ses prestations.

A noter que le C-ECR va aider le Canton à accomplir également une autre mesure du PIC (8.1), à savoir « Diffuser des informations concernant le racisme et la protection contre la discrimination (cadre légal, coordonnées et mission du centre de consultation, etc.) par le biais de campagnes de promotion – incluant courriers, affiches, flyers, site Internet, etc. »

Contacts présentation du Centre et collaborations courantes et/ou ponctuelles avec :

- L'association pour les droits humains (APDH)
- Espace solidarités Pâquis
- Association Pluriels
- Caritas
- la LAVI
- La Roseraie
- La Cité des métiers
- la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et le Service de lutte contre le racisme (SLR)
- le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)
- la Ville de Genève – Agenda 21
- le Centre de formation professionnelle des Arts appliqués (le C-ECR, membre du jury du concours d'affiches et de clips des étudiant-e-s)
- l'Université de Genève (faculté de droit – présentation dans le cadre d'un séminaire « La protection contre les discriminations dans la vie professionnelle »)
- Le C-ECR a participé de manière active à la récolte de données effectuée à Berne par DoSyRa, système de collecte de données à but statistique fournies par divers centres du pays. Les informations récoltées alimentent un rapport annuel intitulé « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations ». Le Rapport 2015 est disponible sous la page : <http://www.humanrights.ch/fr/dossiers-droits-humains/racisme/racisme-en-suisse/reseau/>

Le C-ECR collabore avec CIAO en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne (CIAO est une institution qui met à disposition les compétences de professionnels reconnus dans leur domaine spécifique pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 13-20).



4 - ANALYSE DES CAS PORTÉS AU C-ECR

Le C-ECR observe une progression notable des appels reçus en 2015 par rapport à 2014, le nombre est passé de 56 à 92 sur la même période, soit une progression de 78.5 %. Ce chiffre est à mettre en relations étroite avec l'importante campagne de communication de 2015, soit par la diffusion de la vidéo diffusée dans les TPG et la distribution de dépliants auprès de nombreux organismes privés ou d'Etat et des associations genevoises, qui a indéniablement contribué à cette progression.

Statistiques générales

Ecoute/évaluation

92 cas (93 personnes, car 1 couple traité comme 1 cas)

Total : 93 personnes = 100%

Selon qualité

Victime : 87 93.5%

Témoignage : 6 6.5%

Total : 93 personnes = 100%

Selon perception

Racisme avéré : 52 55.9 %

Racisme ressenti : 78 83.88 %

Sans réponse : 1

Selon sexe

Hommes : 50 53,7 %

Femmes : 43 46.3%

Selon statut

Réfugiés (permis B réfugié et F réfugié): 1.07%

Suisses: 27.9%

Détenteurs de permis N: 1.07%

Autres permis:

Permis B : 16.1%

Permis B à renouveler : 3.23 %

Permis C : 22.6 %

Permis G : 6.55 %

Refus de le dire : 4.3 %

Non communiqué : 1.07 %

Sans papiers : 12.9 %

Visa Schengen : 1.07 %

Permis Ci : 1.07 %

Visa de tourisme : 1.07 %

Total 93 personnes: 100%

Selon lieu d'origine

Afrique Nord : 24.7 %

Afrique Est/Ouest : 10.7 %

Union Européenne : 22.7 %

Pays de l'Est : 3.23 %

Suisse : 27.9 %

Autres pays : 9.7 %

Inconnu : 1.07%

Total 93 personnes: 100%

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者にご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! اتصل بنا! ضحية العنصرية! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami ! Racisme? Neem contact met ons op! **נסייעו לי!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者にご連絡ください **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnet gudategna? Negerune!

Domaines

Administration : 27	29.05 %
Travail : 17	18.28 %
Voisinage : 12	12.90 %
Mieux vivre : 13	13.98 %
Transports : 4	4.30 %
Assurances : 6	6.45 %
Famille : 4	4.30 %
Discriminations multiples : 2	2.15 %
Réseaux sociaux : 2	2.15 %
Politique : 1	1.07 %
Police : 2	2.15 %
Autres : 3	3.22 %
Total 93 personnes: 100%	

Motif de la discrimination

Racisme anti-Noir : 21	22.6 %
Racisme anti-arabe : 29	31.2 %
Islamophobie : 4	4.3 %
Antisémitisme : 1	1.07 %
Anti-français : 1	1.07 %
Anti-latino : 1	1.07 %
Xénophobie : 7	7.53 %
Cas pys : 7	7.53 %
Autres motifs : 22	23.63 %
Total 93 personnes: 100%	

Biais de contact

Publicité TPG : 28	30.1%
Internet : 40	43.0%
Dépliant : 8	8.6%
Redirection par des tiers : 14	15.1%
Visite sans rendez-vous : 1	1.07%
Suivi cas 2014 : 2	2.13%
Total 93 personnes : 100%.	

Analyse sur le plan psycho-social

Evaluation et conseil psycho-social : 93 personnes = 100%

Analyse sur le plan juridique

Evaluation juridique : 70 = 75.25 % %

Conseils juridiques : 9	9.6%
Intervention juridique : 1	1.07%
Plaintes : 8	8.6%

Redirections :

19 personnes 20.45%

Médiation

1 médiation 1.07 %



Observations :

- Le Centre a reçu de nombreux appels de personnes concernant particulièrement la question des permis. Cette question peut être liée soit à des situations dans le cadre desquelles les personnes sont en décision de séparation, soit de personnes au bénéfice de l'aide sociale. Cette question de permis est souvent source de grande inquiétude, que ce soit par peur de ne pas le voir renouvelé ou de le perdre et cela crée souvent un fort sentiment de discrimination. Ce sont le plus souvent les personnes les plus vulnérables qui sont directement touchées.
Pour le cas particulier des personnes à l'aide sociale, le Centre a entrepris des recherches pour obtenir des précisions sur un fait important, à savoir que depuis 2014 une directive interne reliant l'Hospice général à l'Office cantonal de la population et de la migration (OCPM), enjoint l'Hospice général à communiquer directement des informations sur les personnes étrangères qui sont au bénéfice d'une aide sociale, soit comprenant la durée des prestations et des montants alloués. Ces mesures concernent plus directement les personnes au bénéfice d'un Permis L, B et C, qui sont donc plus à même de perdre leur titre de séjour au motif d'une dépendance à l'aide sociale.
Il est nécessaire de donner des explications claires à ces personnes qui appellent à ce sujet.
Ajoutons à cela que nombre de personnes au bénéfice d'un permis dit précaire (N, F, B réfugié) ou sans permis, sont plus que réticentes à déposer une plainte, cela pouvant avoir des conséquences non négligeables, voir pour certains un risque clair d'expulsion.
- Le Centre observe sur la base de ses données, que les domaines les plus touchés par la discrimination raciale sont ceux de l'administration et du travail.
Pour l'administration, il s'agit par exemple de cas relevant de problèmes de compréhension, soit d'un déficit de communication pouvant générer des malentendus, voire démontrant d'une ignorance délibérée à l'endroit du demandeur. De telles situations se retrouvent par exemple aux guichets d'administrations ou lors d'entretiens avec des fonctionnaires. Ceci est d'autant plus relevant quand la personne s'exprime mal ou difficilement en français ou lorsqu'elle s'exprime avec un fort accent.
Il peut aussi s'agir de contrôles jugés au faciès de la police ou de fonctionnaires des douanes.
Pour l'emploi, il s'agit tant de cas relevant de situations sur le lieu de travail, comme des actes discriminatoires commis par des collègues ou des supérieurs, que des inégalités sur le marché de l'emploi, soit par exemple des inégalités de traitement injustifiées lors de recrutement de personnel, sur dossiers de candidature ou lors d'entretiens.
- Le Centre observe sur la base des cas enregistrés et des témoignages reçus de personnes l'ayant contacté, que le racisme anti-arabe est en hausse et que cela est certainement dû à l'information médiatique qui en résulte. De même, que le racisme anti-Noir se maintient à un niveau élevé.
Le Centre remarque pour ces deux types de discrimination une « libération » de la parole, qui fait que certaines personnes, en toute impunité, visent directement par leurs propos des personnes présentant des signes distinctifs de leurs origines ou différences (couleur de peau, port du voile, etc.), en les invectivant en public, tout en se gardant de tenir des paroles pouvant se qualifier comme directement racistes. Soit des propos du genre : « que faites-vous là ? », « rentrez chez vous ! », « des personnes comme vous ... », etc.
- En ce qui concerne les plaintes. Le Centre aide à la rédaction des plaintes, pour les personnes qui le lui demandent. Soit en donnant des indications et des conseils de rédaction et ainsi la personne rédige la plainte elle-même, soit en rédigeant l'entier de la plainte au nom de la personne.
Sur les 8 plaintes recensées en 2015, seules deux portent clairement la mention de racisme. Pour les autres, il a fallu motiver la plainte soit pour injures, calomnies, contrainte, etc.
En effet, l'article 261bis du code pénal oblige, de par son application très restrictive, à une créativité juridique pour dénoncer des atteintes faites aux victimes, qui sont clairement établies comme discriminantes, mais qui malheureusement ne sont pas recevables sur le plan dudit article.
Or il s'agit de donner aux personnes faisant appel au C-ECR une possibilité de pouvoir déposer une plainte pénale, car pour elles cet acte, ouvrant la procédure, est une étape importante de leur reconstruction psychologique. Les personnes souhaitent voir condamné par la justice les auteurs des offenses, qui leur ont été faites. Les motifs d'infractions sont essentiellement des injures, des calomnies et des diffamations pour cette année 2015.



Il faut également relever, que ces infractions sont poursuivies sur plainte et le délai pour le faire est uniquement de 3 mois, en conséquence il est fréquent que des cas parviennent au C-ECR sans que le dépôt de plainte soit possible, le demandeur étant hors délais, bien que les éléments constitutifs des infractions soient présents.

A remarquer finalement, que bien que le Centre en fasse la demande avec insistance, au cas où il s'agirait de faire recours, le plus souvent dans les 10 jours qui suivent la réponse du Ministère public, peu de personnes redonnent des nouvelles à temps suite à l'envoi de leur plainte et il est, de plus, très difficile de les recontacter.

- Nous faisons le constat que la campagne de communication par la diffusion d'une vidéo sur les écrans des tous les véhicules des transports publics genevois (TPG), qui reprend les informations et le visuel du dépliant (en vue d'une reconnaissance rapide du visuel du Centre, afin de fidéliser le public à long terme) est très efficace (plus de 30% de personnes atteintes par ce médium).
- L'autre biais de communication, soit le site internet du Centre (www.ecoutecontreleracisme.ch), atteint lui aussi un taux de pourcentage élevé (plus de 40%). Partant du moteur de recherche avec le mot racisme ou discrimination/Genève, le Centre arrive en tête de liste, ce qui offre au Centre une grande visibilité quant à son impact.
- Nous observons un renforcement du réseau inter-cantonal avec les autres centres et bureaux d'intégration, lors des redirections de cas, le Centre ne traitant que des cas ayant eu lieu sur le canton de Genève. De même, le réseau avec les autres associations ou instances genevoises privées ou étatiques opérant dans divers domaines (social, syndical, médical, etc.) s'est lui aussi renforcé au fil des cas traités. Soit pour des cas qui exigent une intervention à plusieurs niveaux : discrimination, emploi, social, etc. (cas dits mille-feuille), soit pour des cas que ne concernent pas les discriminations mais d'autres domaines spécifiques.

Recommandations :

- De manière globale, il faut relever qu'il n'existe toujours pas de moyen simplifié pour qu'une personne puisse déposer plainte contre un agent de l'Etat ou du moins signaler un comportement discutable. Il serait souhaitable, à l'avenir, de disposer d'un tel dispositif. Il est prévu d'élaborer un dispositif pour 2016 en collaboration avec le Bureau de l'intégration des étrangers.
- Une sensibilisation des administrations est absolument indispensable afin de permettre aux fonctionnaires une meilleure compréhension de certains usagers ainsi qu'un meilleur service rendu à tous les usagers sans discriminations.
- Il conviendra, soit dans le cadre des rapports soit lors des entretiens annuels avec le Bureau de l'intégration des étrangers, d'examiner dans quelle mesure le Centre ne pourrait élargir l'éventail de ses activités, par exemple en fournissant des prestations de conseils, de réflexions ou d'expertises sur les questions du racisme et des discriminations, allant donc au-delà de la simple et stricte présentation du Centre. En effet, le Centre a été à de nombreuses reprises sollicité à cet effet par diverses organisations ou associations.

Genève, le 16 juin 2016